

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-798

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 55

À l'alinéa 9, après le mot :

« opération »,

insérer les mots :

« de construction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.